



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des
Politiques Publiques et de l'Appui
Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de
l'Utilité Publique**

AVIS AU PUBLIC

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

Une mise à disposition du public est ouverte et organisée par le préfet de la Sarthe pour une durée de trente trois jours

Du 13 août 2020 au 14 septembre 2020

Concernant la demande de défrichement de plusieurs parcelles d'une surface totale de 3ha 94a 29ca, sur les communes d'Aubigné-Racan et de Vaas en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 38 MWc, d'une sous-station électrique de transformation, de trois postes de livraison, de treize postes de transformation et d'un local de stockage sur la ZAC Loirecopark, présentée par la Société NEOEN.

Pendant toute la durée de la participation du public, la demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact, les plans ainsi que toutes les pièces composant ce dossier, sont mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'État en Sarthe :

www.sarthe.gouv.fr

Rubrique « Publications – Consultations et Enquêtes Publiques -
Communes d'Aubigné-Racan et de Vaas - 2020 »

Un exemplaire du dossier papier est également consultable à la Préfecture de la Sarthe Porte 235 – 2^{ème} étage aux jours et heures d'ouverture au public.

Cette demande a fait l'objet d'un avis sans observation émis par l'autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 23 juillet 2020.

Le public peut déposer ses observations et propositions sur le site Internet des services de l'État en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr - Rubrique « Publications – Consultations et Enquêtes Publiques - Communes d'Aubigné-Racan et de Vaas - 2020 ».

Toute demande d'information peut être prise auprès du demandeur à l'adresse suivante : Société NEOEN – 6, rue Ménars – 75002 PARIS.

Au terme de la participation, la décision ou le refus d'autorisation de défrichement sera accordé par arrêté du préfet de la Sarthe.